



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°4 : RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Village : 1/2 500ème
Territoire : 1/5 000ème

COMMUNE
D'HEUILLEY-COTTON
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

LEGENDE

Cadastre

- Bâti dur
- Bâti dur non cadastré (titre informatif)
- Bâti léger

Zonage

- Limites de zones
- Constructibilité limitée au titre de l'art. L.151-12 du CU

Destinations principales des zones

- Ua : Urbain à vocation principale d'habitat
- Ual : Urbain à vocation de loisir
- Uv : Equipements liés au canal
- AU : A urbaniser à vocation principale d'habitat
- A : Agricole
- N : Naturelle
- Nj : Fonds de jardins à constructibilité limitée

Protections

- Secteurs plantés à préserver dans le cadre de l'intérêt paysager (art. L151-19 du CU)
- Éléments patrimoniaux bâtis ou non bâtis à préserver dans le cadre de l'intérêt paysager (art. L151-19 du CU)
- Espaces boisés classés surfaciques
- Espaces boisés classés linéaires



ARRÊT EN DATE DU :

APPROBATION EN DATE DU :

